



## Plan de législature 2021 – 2026

### Objectifs :

- Maintenir et améliorer l'attrait de la Commune comme lieu de travail et lieu d'habitation
- Maintenir et défendre l'autonomie communale
- Participer activement dans les associations de Communes et défendre les intérêts de la Commune

Administration générale	Mise aux normes de la sécurité informatique Modernisation des logiciels <ul style="list-style-type: none"><li>- Travail à domicile</li><li>- Comptabilité</li><li>- Contrôle des habitants</li></ul>
Finances	Ménage communal équilibré Capacité d'autofinancement suffisante Services (déchetterie, eau potable, eau d'arrosage, eau usée) autofinancés Taux d'imposition compétitif
Aménagement de territoire	Terminer le Plan d'Aménagement Communal
Forêts	Amélioration des produits : <ul style="list-style-type: none"><li>- Etude de l'opportunité des certificats CO2 »</li></ul>
Bâtiments	Grande Salle : <ul style="list-style-type: none"><li>- Rénovation de l'étanchéité du local des engins</li><li>- Remplacement du sol</li><li>- Changement partiel des fenêtres</li></ul> Collège : <ul style="list-style-type: none"><li>- Aménagement des combles, isolation toit et création d'un local de dégagement pour les écoles</li><li>- Réfection de la cour d'école</li></ul> Maison neuve : <ul style="list-style-type: none"><li>- Etude de valorisation du bâtiment</li></ul>
Routes	Entretien de nos routes selon plan d'investissement
Déchetterie	Réaménagement de la déchetterie Optimisation des transports et de la gestion des déchets afin de réduire le coût
Ecoles	Constructions collèges de Montcherand et Montchoisi (ASIOR)
Service des eaux	Rénovation du réseau d'eau
Égouts/eaux claires	Chasse aux fuites et canalisations
Plan climat	Bâtiments communaux : <ul style="list-style-type: none"><li>- Pose de panneaux photovoltaïques</li></ul> Préserver et renforcer la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"><li>- Bois de chêne</li><li>- Revitalisation de nos lisières forestières</li></ul> Favoriser la plantation d'espèces indigènes

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 décembre 2021.